

2020

Rapport d'activité ANVP



TABLE DES MATIÈRES

EDITORIAL	3
REALISATIONS.....	4
L'ANVP face au Covid.....	4
Les visites en détention.....	4
Les accompagnements en milieu ouvert.....	6
L'assistance aux personnes détenues et à leur famille.....	7
Les activités hors visite.....	8
L'ANVP et ses partenaires	9
La formation.....	11
La communication	12
GOVERNANCE	13
Assemblées générales ordinaire et extraordinaire.....	13
Conseil d'Administration.....	14
Comité d'audit.....	15
Labellisation IDEAS.....	15
FINANCES.....	17
Dépenses clés.....	17
Recettes.....	18
Changement de banque.....	18
Changement de Plan comptable.....	19
ORGANISATION	20
Les chantiers pilotés par le CA.....	20
Le bureau.....	20
L'équipe de salariés.....	20
Le travail en régions	21
Le Système d'Information.....	25
CHIFFRES CLES	26
La pénétration.....	26
Les membres.....	26
Les visiteurs et visiteurs accompagnants.....	27

EDITORIAL

Une année hors norme

Extraordinaire année 2020 !

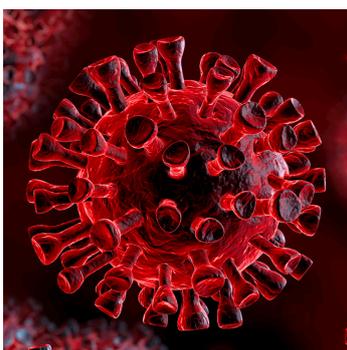
Dans les prisons françaises, la surpopulation créait les risques d'un choc épidémique incontrôlable. Lors du premier confinement, de mars à mai, les autorités réagirent en encourageant la libération anticipée de 6 000 personnes détenues en fin de peine. Des mesures drastiques furent également prises pour réduire au minimum les contacts de la prison avec l'extérieur. Les activités, cultes, enseignement, sport, travail, culture, furent suspendues. Les parloirs-famille furent interdits pendant le premier confinement. Quand ils purent reprendre, ce fut sous de fortes contraintes : nombre limité de personnes, définition de jours et plages horaires stricts et limités, écrans de plexiglas entravant le contact et annihilant la confidentialité.

D'accord avec l'administration pénitentiaire, une ligne téléphonique ANVP a été mise en place, permettant aux personnes détenues de laisser un message à leur visiteur. Pendant les confinements, des circuits de courrier postal ou électronique ont été organisés avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP).

L'audioconférence et la visioconférence ont été largement utilisées par les adhérents pour se rencontrer et pour se former.

2020 a été pour l'ANVP une année extraordinairement difficile. Mais l'association a su résister et s'adapter. Les visiteuses et visiteurs en prison et en milieu ouvert continuent plus que jamais à agir dans la conviction que nul n'est réductible aux actes qu'il a commis et que la personne humaine se construit fondamentalement par l'échange, la fraternité et la solidarité.

D'une certaine manière, l'ensemble de la population française a vu sa liberté entravée, situation habituelle des personnes détenues. Celles-ci éprouvèrent un sentiment accru d'isolement et de solitude. Quant à celles qui purgeaient une peine hors de la prison, les opportunités de resocialisation se réduisaient comme peau de chagrin.



Les visiteuses et visiteurs, agissant en détention comme hors les murs, se donnent pour mission de créer du lien social, de briser l'isolement imposé à ceux qui ont

enfreint la loi, et de contribuer à un retour apaisé dans la société. Pendant des mois, ils n'ont pu exercer leur mission. Lorsqu'ils ont repris le chemin des parloirs, des personnes qu'ils rencontraient avaient été libérées et des contraintes nouvelles avaient été instaurées.

En septembre, l'assemblée générale, organisée à Paris, a représenté un moment important pour l'association. De nouveaux

statuts ont été approuvés, qui consacrent l'évolution engagée depuis plusieurs années : l'ANVP devient **« Association des Visiteurs de Personnes sous main de justice »**,

qu'elles soient placées en détention ou suivies en milieu ouvert. Par ailleurs, de nouvelles règles de fonctionnement ont été actées, qui permettront une plus grande continuité dans l'action et un meilleur ancrage régional.

29 000 visites, contre 61 000 l'année précédente, environ la moitié moins.

1 451 personnes détenues concernées par des activités connexes menées par les bénévoles de l'ANVP contre 4 782 en 2019.

RÉALISATIONS

L'ANVP face au Covid

Comme la plupart des acteurs de la société française, l'ANVP a été confrontée à la difficulté de maintenir son activité de soutien auprès des personnes privées de liberté, et cela dans un contexte de distanciation sociale qui va à l'encontre des missions de l'association.

Ces contraintes ont été l'occasion de développer de nouveaux modes de communication avec les personnes que nous rencontrons régulièrement. Les modalités n'ont eu de limite que la créativité des équipes qui ont adapté leurs actions au contexte national comme local.

Les principales mesures mises en place sont les suivantes :

- Mise en place d'une **ligne d'écoute**, à disposition des personnes détenues de manière à les accueillir et à transmettre leurs messages aux visiteuses et



visiteurs qui les rencontrent habituellement,

- Mise en place de nouvelles modalités de **communication écrite**, soit par mail, soit par courrier centralisé par des bénévoles, par notre siège parisien, avec le concours des conseillers d'insertion et de probation (service du SPIP), et cela pour améliorer la réactivité du courrier traditionnel perturbé notamment durant la première phase du confinement,
 - Mise en place de **communications spécifiques** (affichages, flyers, vidéos internes, ...) pour pallier l'impossibilité de maintenir nos présentations dans les quartiers arrivants, habituellement faites pour informer les nouvelles personnes arrivées de leurs possibilités de contact et d'ouverture sur l'extérieur.

Les visites en détention

Malgré les difficultés, les visites en détention ont continué le plus normalement possible en respectant les mesures barrières comme les modalités d'organisation spécifiques à chaque établissement.

Malheureusement, après le premier confinement, la Direction de l'Administration Pénitentiaire n'a autorisé la reprise des visites

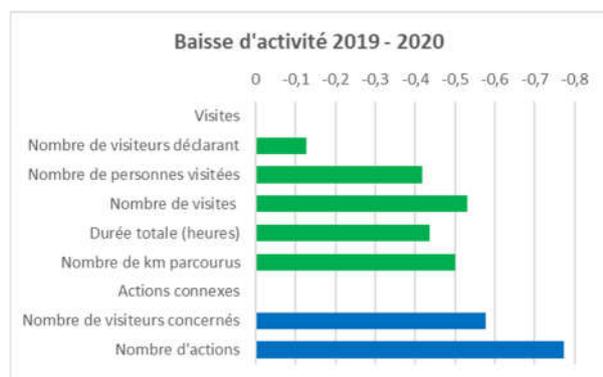
qu'aux personnes détenues ne bénéficiant pas de parloir famille, ce qui a réduit le nombre de personnes accessibles à nos services.

Par ailleurs certains visiteurs n'ont pas souhaité continuer les visites durant la période de forte circulation du Covid 19, et 19% d'entre eux n'ont pas repris les visites, en attendant que les conditions sanitaires, ou les modalités de visite soient meilleures.

La baisse d'activité entre 2019 et 2020 est très significative, due aux impacts de l'épidémie.

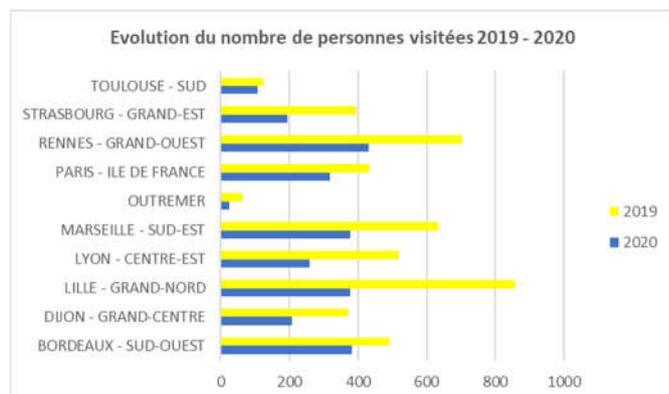
Les chiffres sont les suivants (basés sur les déclarations d'activité des membres) :

	2020	2019	2020 vs 2019
Visites			
Nombre de visiteurs déclarant	780	894	-13%
Nombre de personnes visitées	2 677	4 594	-42%
Nombre de visites	28 890	61 607	-53%
Durée totale (heures)	31 663	56 058	-44%
Nombre de km parcourus	747 499	1 500 358	-50%
Actions connexes			
Nombre de visiteurs concernés	108	256	-58%
Nombre d'actions	424	1 879	-77%



Certaines régions comme l'Outre-Mer n'ont pas vu de baisse du nombre de visiteuses et visiteurs souhaitant visiter. La région de Toulouse a même vu une augmentation du nombre de visiteuses et visiteurs actifs liés à un fort recrutement en 2020. Pour ces deux régions, seules les conditions de visite et leur limitation par les confinements expliquent la baisse du nombre de visites.

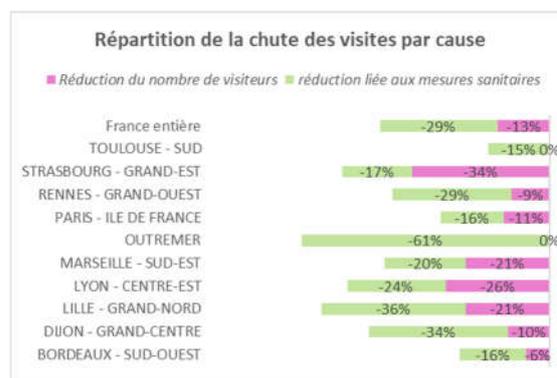
Pour les autres régions, la baisse est ventilée en une baisse de -13 % de moyenne du fait du retrait de certains bénévoles, et une baisse de l'ordre de 29% due aux nouvelles conditions de visite et aux confinements.



La baisse de l'activité se répartit entre une faible baisse de mobilisation des visiteurs (-13%), et une baisse liée aux mesures sanitaires ayant limité les possibilités de visite (de l'ordre de -50%) et encore plus des activités connexes à la visite puisque la plupart de ces activités annexes n'ont pas repris depuis le confinement de mars 2020.

La baisse des activités connexes est de 77%, même si les bénévoles sont restés mobilisés (seulement -58%). Ces activités comprennent notamment l'information dispensée aux quartiers arrivants dont une très grande majorité n'ont plus été accessibles depuis mars 2020.

Entrent aussi dans cette catégorie les différentes participations à des ateliers collectifs comme les ateliers dans les quartiers respect ou les autres activités socio-culturelles animées par des visiteurs de prison.



La baisse du nombre de personnes visitées, de l'ordre de -42% au niveau national, est très disparate en fonction des régions.

Les régions les plus touchées sont l'Outre-Mer, Dijon–Grand Centre, Lyon–Centre Est et Lille–Grand Nord avec une chute comprise entre 56% et 61%.

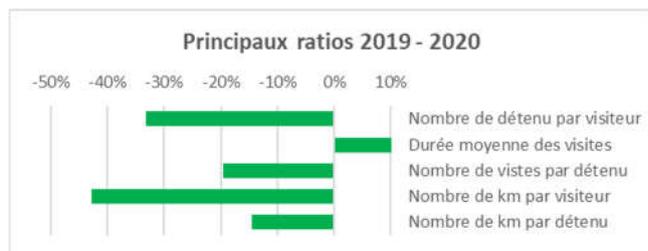
En revanche, les régions présentant une baisse modérée comprise entre -15% et -30% et sont : Bordeaux–Sud Ouest, Toulouse–Sud et Paris–Île de France

La baisse d'activité se traduit par une évolution dans les ratios de nombre de personnes visitées par visiteur et des distances parcourues...

Les principaux ratios montrent l'évolution de l'activité.

	2020	2019	2020 vs 2019
Nombre de détenu par visiteur	3,4	5,1	-33%
Durée moyenne des visites	1,1	0,9	20%
Nombre de visites par détenu	11	13	-20%
Nombre de km par visiteur	958	1 678	-43%
Nombre de km par détenu	279	327	-15%

Contrairement aux autres paramètres, la durée moyenne des visites a augmenté de 10% pour atteindre 1hr de moyenne. Cela peut s'expliquer par le fait que les visiteurs continuant à visiter, ayant moins de visites ont pu consacrer un peu plus de temps aux personnes qu'ils visitent ainsi qu'à la réduction des activités en détention.



Cela peut aussi s'expliquer par une attente renforcée des personnes visitées qui ont perdu, du fait des mesures sanitaires, une grande partie de leurs activités et contacts avec des personnes de l'extérieur comme à l'intérieur des établissements.

L'ANVP et les mineurs

Une vingtaine de visiteurs visitent actuellement des personnes mineures.

Ce nombre relativement faible s'explique en partie par le fait que les établissements pour mineurs sont placés sous la responsabilité de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) qui n'est pas l'interlocuteur habituel de l'ANVP.

L'action auprès des mineurs reste un axe de développement de l'ANVP.

Les accompagnements en milieu ouvert

Plaidoyer pour une société inclusive

L'engagement de l'association « hors les murs » de la prison a été confirmé par l'Assemblée générale du 26 septembre 2020, qui l'a inscrit dans ses nouveaux statuts. Initié depuis 2014 à la suite de la conférence de consensus sous l'impulsion de Christiane Taubira (Garde des sceaux), l'accompagnement de personnes placées sous main de justice en milieu ouvert a commencé sous forme expérimentale en 2016, et a été formalisé par un protocole entre la Direction de l'Administration Pénitentiaire et l'ANVP signé le 15 mai 2018 sous la présidence de Paul Marconot.

Pourquoi les visiteuses et visiteurs ANVP s'engagent-ils hors les murs ?

Visiteuses et visiteurs ANVP, nous connaissons intimement la réalité carcérale. Nous savons l'effet destructeur que peut revêtir la prison si les personnes enfermées ne sont pas accompagnées. C'est le sens de notre mission « dans les murs ».

Nous croyons que, lorsque c'est possible, une peine exécutée « dans la communauté » est préférable à l'incarcération. Nous pensons que, dans les murs et hors les murs, nous pouvons inspirer confiance aux



personnes que nous rencontrons : confiance en elles-mêmes, confiance en la société qui les accueillera de nouveau.

La loi du 23 mars 2019, qui fait des courtes peines une exception, devrait multiplier les peines exécutées hors de la prison. La Direction de l'Administration Pénitentiaire encourage les équipes de l'ANVP à visiter-accompagner des personnes condamnées à

de telles peines. Pour l'ANVP, s'engager hors les murs, c'est agir contre la surpopulation carcérale.

À signaler aussi que la visite-accompagnement hors les murs n'est pas soumise aux contraintes de calendrier et d'horaire de la détention. Des personnes ayant une activité professionnelle sont en mesure de s'y consacrer. De nouveaux bénévoles, avec un profil différent, peuvent nous rejoindre.

Où en est l'engagement de l'ANVP hors les murs ?

À la fin 2020, le bilan de cinq années d'expérimentation et de consolidation reste modeste : 9 équipes de l'ANVP impliquées, avec 33 visiteurs-accompagnants. Le contexte sanitaire a évidemment pesé sur cette forme d'engagement, qui représente une innovation à la fois pour les services d'insertion et de probation en milieu ouvert et pour les adhérents de l'ANVP elle-même.

9 équipes en activité
33 visiteurs-accompagnants

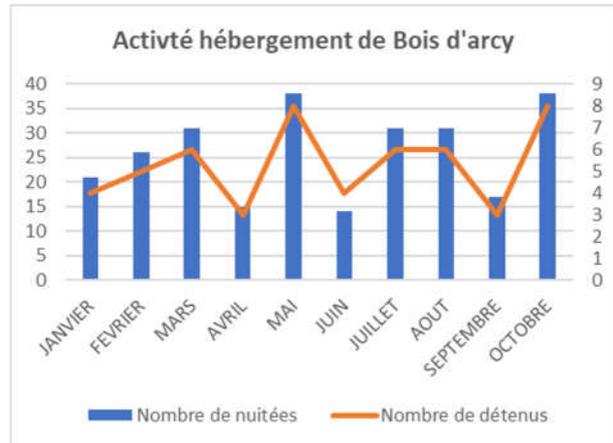
La relance de la dynamique « hors les murs », programmée pour mars 2020, ne pourra intervenir qu'en 2021. Mais elle s'appuiera sur une expérience de terrain bien enracinée, qui prouve la valeur ajoutée de la présence de visiteurs-accompagnants bénévoles hors détention.

L'assistance aux personnes détenues et à leur famille

Selon les régions, les sections ANVP mènent des activités d'assistance complémentaires de son implication dans la visite de personnes placées sous main de justice.

Dans ce cadre, 1 accueil des familles, à Béthune, est géré par les bénévoles de l'ANVP.

Par ailleurs, certaines sections apportent une aide matérielle aux personnes détenues. En particulier, la section de Bois d'Arcy a financé 252 nuitées d'hôtel pour des personnes détenues n'ayant pas d'hébergement à leur sortie de prison, ce qui revient à avoir aidé 53 personnes à raison de 5 nuits par personne. Les dépenses sont de l'ordre de 10 k€ pour 2020. L'objectif est de donner à chacun un peu de temps pour pouvoir prendre contact avec les professionnels des structures pouvant les aider, leur famille, leurs connaissances... tout en gardant un toit.



Les activités hors visite

Les membres de l'ANVP participent souvent en sus de leur engagement d'écoute des personnes détenues, à des activités connexes dans les centres pénitentiaires, en particulier :

- La présentation des activités de l'ANVP dans les quartiers arrivants,
- L'animation d'ateliers dans les quartiers « Respect »,
- L'animation d'ateliers culturels, de couture, tricot, philosophie...
- Le rôle d'écrivain public ou de bibliothécaire

Les interventions de l'ANVP en détention ont été maintenues jusqu'au 17 mars 2020, début du premier confinement lié à la Covid19. Les présentations dans les quartiers arrivants ont été arrêtées durant les périodes de confinement et totalement arrêtées dans certains établissements, en particulier du fait de la spécificité du bâti de chaque prison et des difficultés d'organisation de moments collectifs ne garantissant pas la distanciation physique

Les autres activités sus-citées ont été arrêtées à partir du premier confinement, le 17 mars 2020.

L'ANVP et ses partenaires

En France

Le Groupe National Concertation Prison, auquel l'ANVP appartient aux côtés des aumôneries de prison et plusieurs associations et ONG intervenant en prison et dont le secrétariat est assuré par la Fédération des associations réflexion-action prison et justice (FARAPEJ), a porté la situation des personnes détenues, soudain isolées par le confinement, devant l'administration pénitentiaire et l'opinion publique.

Dans un communiqué de presse publié le 31 mars 2020, les associations membres de la FARAPEJ, dont l'ANVP, constataient que « *la pandémie de Covid-19 que connaît notre pays touche de plein fouet nos prisons. S'ajoutant à la surpopulation carcérale chronique, elle rend la vie des personnes détenues encore plus difficile : celles-ci vivent une situation de confinement exceptionnel dans le confinement qui est leur condition habituelle.* »

Elles reconnaissent les mesures prises par le

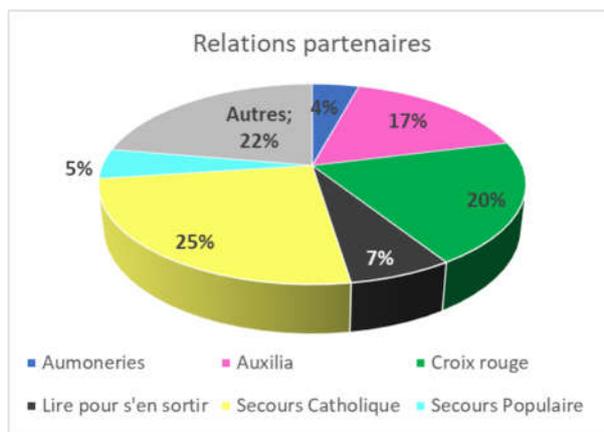


gouvernement en faveur des personnes détenues, en particulier un abondement à leur compte téléphonique afin de maintenir les liens familiaux. Elles s'associaient aux organisations qui demandaient des mesures d'urgence pour réduire significativement la population carcérale, au-delà de la recommandation faite aux juges de différer la mise en application de courtes peines d'emprisonnement. Elles approuvaient les mesures prises pour faire sortir de prison des personnes condamnées à de courtes peines ou en fin de peine.

Les journées nationales prison, qui se déroulent chaque année en novembre et ont pour but de sensibiliser l'opinion publique à la réalité carcérale, devaient se tenir du 20 au 29 novembre 2020 sur le thème « la prison, une communauté à part ? ». Leur réalisation a été perturbée par le second confinement.

La crise sanitaire a rendu manifeste le besoin d'interaction entre les organisations qui interviennent en prison et, au-delà de la prison, auprès des personnes placées sous main de justice. Le développement de relations de partenariat efficaces constitue une ligne d'action pour 2021 et au-delà.

Au niveau des établissements pénitentiaires, les relations de partenariat de nos équipes de bénévoles avec les associations qui agissent dans le cadre carcéral, sont fortes et synthétisées dans le graphique ci-contre.



En Europe

L'ANVP est engagée depuis 15 ans au niveau européen, sous forme :

- d'échanges entre équipes de bénévoles auprès d'établissements pénitentiaires en proximité transfrontalière ;
- de participation à des colloques ;
- et en tant que membre de l'Organisation Internationale Non Gouvernementale « Forum européen de politique criminelle appliquée ».

L'année 2020 avait commencé par un colloque passionnant et instructif organisé à Düsseldorf (Allemagne) début janvier par le Forum, avec la participation de l'ANVP « Papa, Maman, derrière les barreaux, comment je peux faire pour m'y



retrouver ? » sur les liens parents/enfants à l'épreuve de la détention dans plusieurs pays d'Europe. Ses conclusions ont été portées à connaissance des membres de l'association dans « La Lettre de l'ANVP à ses adhérents n°61 ».

Ensuite, toutes les activités ont été affectées par la pandémie, avec l'arrêt des échanges transfrontaliers et le report d'un an du colloque transfrontalier entre Strasbourg et Fribourg prévu en septembre 2020. De même, la Commission Europe composée de membres de l'ANVP intéressés, n'a pu se réunir. De manière limitée, des échanges inter-associatifs ont eu lieu par messagerie et visioconférences, dont pour la première fois de manière formalisée, avec des associations italiennes.

Une belle étape vient cependant d'être franchie. Le Forum et en particulier son groupe Europe composé de l'ANVP et d'associations néerlandaise, belge, allemande, luxembourgeoise, et aussi française (l'UFRAMA représentant les accueils de familles) a déposé en février 2020 sa candidature au statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et plus particulièrement auprès de sa conférence des Organisations Internationales Non

Gouvernementales ; ce statut participatif a été reconnu en février 2021.

Le Forum et en particulier son groupe Europe composé de l'ANVP et d'associations néerlandaise, belge, allemande, luxembourgeoise, et aussi française, l'UFRAMA, a été reconnu au statut participatif auprès de Conseil de l'Europe

Ce statut permet au Forum et à travers lui à l'ANVP, d'être partie prenante des réflexions organisées à l'échelle européenne par le Conseil de l'Europe et les autres associations représentatives, sur les conditions de détention et plus généralement sur les

modes d'exécution des peines (milieu fermé et milieu ouvert)

On rappellera ici le double enjeu des échanges européens pour notre association :

- Nous perfectionner dans nos pratiques par l'échange avec d'autres bénévoles de différents pays européens ;
- Enrichir la réflexion collective et la capacité de proposition en vue de politiques contribuant à l'humanisation des politiques d'exécution des peines, notamment en détention, ainsi que l'engagement bénévole auprès des personnes sous main de justice effectuant leur peine dans la communauté.

La concrétisation de ces objectifs à une échelle satisfaisante dépend en grande partie de la capacité d'engagement de membres de l'ANVP pour que ces échanges soient bien « en prise » avec l'activité

de nos bénévoles et les réflexions thématiques de l'ANVP. Notre commission Europe, notamment, aurait besoin d'être confortée par la présence et l'investissement de nouveaux membres.

La formation

Nos formations ont été de la même manière que nos activités fortement impactés avec moins de formations réalisées. Cela a impacté très fortement les formations initiales, lié à moins de recrutement et impossibilité de se projeter donc d'organiser matériellement les formations.

Par contre, les formations complémentaires ainsi que les groupes d'analyse de pratiques ceux sont maintenus à un bon niveau avec un doublement des groupes d'analyse de pratique, l'envie de se retrouver ?

La baisse des formations aura un impact fort sur nos subventions notamment celle du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) qui est versée en fonction des formations réellement réalisées. En même temps le FDVA a accepté exceptionnellement une réaffectation des formations au regard de ce qui a été réellement fait.

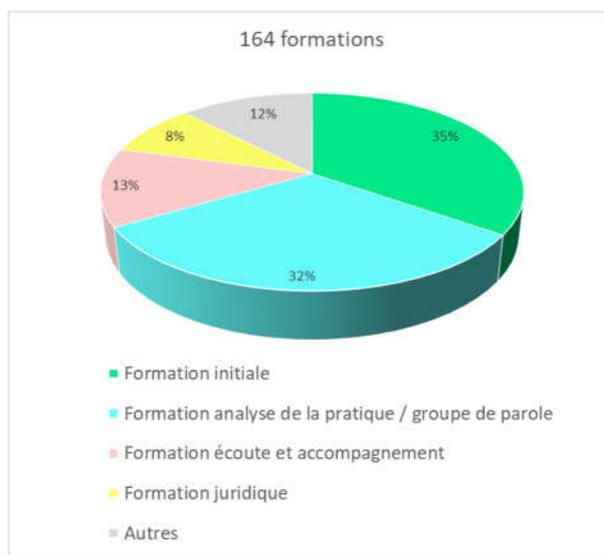
De ce contexte si particulier, une réflexion et quelques expérimentations ont le vu jour pour des formations à distance avec tout un nouveau jargon distanciel, visio conférence, webinaire, zoom, outils de communication où l'on passe beaucoup de temps à regarder les autres et soi-même. Nouveauté dont il faudra apprendre à utiliser avec discernement et précaution.

Le bilan des formations définies dans le cadre du FDVA recense 55 journées de formation avec la participation de 371 adhérents.

Malgré les difficultés liées à la situation sanitaire, les rapports d'activités font mention de 156 formations, tous domaines confondus FDVA et hors FDVA.

Elles ont porté principalement sur :

- 23 journées de Formation initiale « Adapter son bénévolat à la spécificité pénitentiaire » qui comprend les modules : Ecoute et accompagnement 1 & 2, Formation juridique 1 & 2, Approche de l'organisation pénitentiaire
- 23 journées de Formation analyse de la pratique / groupe de parole, organisées en plusieurs sessions de 2 ou 3 heures
- 4 journées de Formation des nouveaux responsables sur le thème de la comptabilité et des finances
- 2 journées « Adapter notre attitude face aux pathologies les plus fréquentes », et ayant porté sur les violences sexuelles
- 2 journées de Sensibilisation la justice restaurative



D'autres formations plus locales ont pu aussi se tenir et permettre de maintenir une vie et une dynamique associative

Les formations initiales ont été organisées par l'Administration pénitentiaire (56%), les autres par l'ANVP.

L'utilisation de la visio-conférence a concerné 7% des formations, ce qui a favorisé l'organisation de certaines formations soit ayant une portée nationale, soit pour contourner les mesures sanitaires.

La communication

La communication est un point clé au sein de notre association. En effet, la pratique de la visite est une activité solitaire et, contrairement à beaucoup d'associations, les occasions de travailler en groupe ou de se réunir sont limitées. La crise sanitaire a encore renforcé l'isolement potentiel des membres. C'est pourquoi, en 2020, l'accent a plus particulièrement été mis sur la communication interne.

Ainsi l'année 2020 a vu :

- la relance de la parution régulière de la revue de l'association, « Le visiteur » (2 parutions après une année 2019 sans édition et un seul numéro sur chacune des années 2018 et 2017),
- le fonctionnement régulier du blog d'information public démarré en 2019, mis à jour au fil de l'eau en fonction des événements et des actualités de notre association et de celles du monde carcéral et de la justice,
- la dynamisation de notre support d'information interne « La Lettre » par sa mise en place mensuelle. Elle est un lien important entre nous, et aussi entre nos instances et nos adhérents. Elle apporte des informations sur la vie de l'association, ainsi que sur l'environnement dans lequel nous menons nos activités.

GOUVERNANCE

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire

L'année 2020 avait pour spécificité de nécessiter la tenue d'une assemblée générale extraordinaire pour arrêter les évolutions des statuts et du règlement intérieur.

Malgré les conditions sanitaires, il a été préféré repousser l'assemblée générale, initialement prévue en juin, au 26 septembre 2020 pour qu'elles se fasse en présentiel. La forte motivation des membres de l'ANVP a permis d'obtenir le quorum avec 325 personnes représentées et 74 personnes présentes.

Une excellente participation aux débats a permis de décider les orientations les plus appropriées pour l'association.

Assemblée Générale Extraordinaire

Nouvelle identité pour notre association

Une nouvelle identité a été adoptée pour notre association, ainsi que les éléments descriptifs associés :

- Nom : **ANVP**,
- Description de l'Association : **Association Nationale des Visiteurs de Personnes sous main de justice**,
- Signature : **Accompagner pour reconstruire.**

Statuts et Règlement intérieur

L'Assemblée générale a voté une profonde modification des statuts et du règlement intérieur de l'association.

Les nouveaux statuts, outre le fait d'adapter nos textes à notre fonctionnement effectif et en prise avec nos réalités associatives, étendent le périmètre d'intervention de l'association et de ses membres : elle agit désormais auprès de **toutes les personnes placées sous main de justice, qu'elles soient ou non incarcérées**. Le nom de l'association passera de « Association Nationale des Visiteurs de Prison » à « Association Nationale des Visiteurs de Personnes sous main de justice ».

Afin de permettre une meilleure **continuité dans l'action** des instances de l'association, le mandat des administrateurs est porté de 3 à 4 ans, avec un renouvellement par moitié tous les deux ans, au lieu d'annuellement actuellement. Le Bureau est élu à chaque renouvellement partiel du conseil d'administration, soit tous les deux ans. Ces mandats étaient aussi renouvelés chaque année.

Reconnaissant l'importance de l'**implantation locale et régionale de l'association**, les nouveaux textes prévoient que les délégués régionaux et les présidents de section élus par les adhérents ne font plus l'objet d'un mandatement par le Conseil d'administration.

Ainsi, leur entrée en fonction est immédiate, sans attendre la prochaine réunion du Conseil.

Enfin, les nouveaux statuts sont conformes aux nouveaux statuts-types d'associations

A noter qu'à la date de rédaction du présent rapport, les nouveaux textes sont en cours de validation par le Conseil d'État.

En sus des points statutaires et dans un esprit d'efficacité, délégation de l'assemblée générale a été donnée au Bureau de l'association pour apporter directement les modifications non substantielles aux statuts qui pourraient être demandées par le Ministère de l'Intérieur et/ou le Conseil d'État

reconnues d'utilité publique et prévoient la **possibilité d'organiser les réunions des instances à distance et de délibérer par voie électronique.**

Assemblée Générale Ordinaire

Le quitus a été donné au CA sortant pour sa gestion. Les rapports d'activité, financier et les comptes ont été approuvés, La cotisation annuelle a été maintenue à 40€

Le conseil d'administration a été renouvelé. Il est composé de : Francis Alizon, Didier Bazin, Thierry Bouchaud, Jean-Laurent Bracq, Yves-Marie Brient, Jean-Pierre Chaumont, Agnès Chauveau, Xavier Denecker, Chantal Duwez, Hubert Gourden, Marc Jeanson, Dominique Lacaille, Olivier Laurent, Philippe Leconte (Tours), Philippe Leconte (Toulouse), Marc Loneux, Georges Loss, Estelle Merlet-Ollard, Michel Moreau, Patrick Mulliez, Jean-Claude Roussin

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, les nouveaux membres du Conseil d'Administration ont élu les membres du bureau : Xavier Denecker, Président, Yves-Marie Brient, Vice-Président, Hubert Gourden, Secrétaire Général, Georges Loss, Secrétaire Général Adjoint, Philippe Leconte (Tours), Trésorier, Philippe Leconte (Toulouse), Trésorier adjoint.

Conseil d'Administration

Jusqu'à l'assemblée générale repoussée au 26 septembre 2020 le CA était composé de 20 membres : Francis Alizon, Didier Baudoin, Didier Bazin, Tanneguy de Belloy, Thierry Bouchaud, Yves-Marie Brient, Luc Celier, Xavier Denecker, Jean-Marie Delsart, Chantal Duwez, Hubert Gourden, Marc Jeanson, Philippe Leconte, Olivier Laurent, Michel Moreau, Patrick Mulliez, Jean-Louis Pierreuse, Jean-Claude Roussin, Jean-Luc Thomas, Georges Vialan.

Il était présidé par Xavier Denecker.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois en 2020 dont 3 fois ~~en~~ à distance.

Les principaux chantiers pilotés par le Conseil d'Administration en 2020 étaient les suivants :

- Révision des **statuts et du règlement intérieur**, validés en Assemblée Générale,
- Choix d'un **système d'information** optimum hébergé, comprenant site internet, site intranet, base de données, base documentaire.
- Passage de l'activité de **visiteur-accompagnant en milieu ouvert** (« hors les murs ») de la phase d'expérimentation à la phase de fonctionnement nominal,
- Trouver un outil et une interface plus modernes afin d'offrir un meilleur service aux adhérents comme aux nombreux bénévoles ayant des responsabilités de gestion associative,

- Poursuite de la mise sur pied d'une **OING** (Organisation Internationale Non Gouvernementale) auprès de l'Union Européenne,
- Mise en place d'une **communication récurrente** et réactive par la mise en œuvre d'un **blog** alimenté au fil de l'eau afin de partager les informations avec tous les membres de l'association et avec le public, la publication d'une **lettre d'information mensuelle**, la publication de la **revue de l'association « Le Visiteur »** deux fois par an, avec des dossiers de fond liées aux activités des visiteuses et visiteurs et sur l'univers carcéral et pénitentiaire des personnes placées sous main de justice, détenues ou non.
- Projet de **parloir à distance**, permettant, en sus des visites physiques, de maintenir le lien avec les personnes incarcérées malgré les limitations comme les mesures liées au Covid. Ce projet sera soumis, pour décision, à l'assemblée générale 2021.

Comité d'audit

Le Comité d'audit, institué en 2017, constitue l'une des exigences auxquelles l'ANVP satisfait dans le cadre du label obtenu de l'Institut IDEAS. **Le Label IDEAS atteste de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances et d'évaluation.**

La charte du Comité d'audit stipule qu'il « a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de sa fonction de surveillance des affaires et de la gestion de l'association afin d'en maîtriser les risques dans le respect des principes de gouvernance. »

À la demande du Conseil d'administration, le comité d'audit a réalisé un rapport sur les forces et faiblesses de la formation interne à l'ANVP.

L'Institut IDEAS, dont l'ANVP a bénéficié en septembre 2020 du renouvellement du label, a actualisé son guide de bonnes pratiques. Cette transition requerra, en 2021, un ajustement des missions et de la composition du comité.

Labellisation IDEAS

L'ANVP est bénéficiaire du label IDEAS depuis 4 ans. Depuis 2019, l'ANVP a travaillé pour obtenir le renouvellement du label. Marie-Paule Héraud, visiteuse à la maison d'arrêt de Limoges et ancienne administratrice, a coordonné ce travail. Un travail de fond



Après un audit mené par les conseillers IDEAS, le label a été renouvelé à l'ANVP pour une période de trois ans au cours d'une réunion du « Comité Label » qui s'est tenue le 26 septembre dernier.

L'ANVP, une association « frugale »

Au cours du débat avec les membres du Comité de labellisation est apparu un paradoxe : l'ANVP est considérée comme une association « frugale », disposant d'une structure très légère, probablement même trop légère (1 seule salariée de janvier à septembre 2020), au vu de ses missions. Mais lorsqu'elle présente son compte d'emplois-ressources, les « frais de fonctionnement » apparaissent anormalement élevés. IDEAS nous invite donc à travailler sur la présentation de nos comptes, pour que nos

dépenses soient correctement imputées aux missions que nous remplissons au service des personnes placées sous main de justice, et non plus, tel que cela a été le cas ces toutes dernières années, sur une imputation uniquement par nature, privant ainsi l'association de valoriser les charges pourtant engagées strictement au bénéfice des personnes sous main de justice qu'elle suit via ses bénévoles.

Une gouvernance efficace et cohérente avec les objectifs

Le label IDEAS est la garantie de la mise en cohérence de la raison d'être d'une organisation avec sa gouvernance, sa gestion financière et son action opérationnelle, pour une meilleure efficacité et un meilleur impact de son action.

Il atteste d'une gestion transparente et d'une stratégie opérationnelle solide.

Une amélioration continue

Notre collaboration avec le label IDEAS nous permet de bénéficier d'un accompagnement de qualité qui est une source d'amélioration continue. C'est une aide à notre pilotage opérationnel et stratégique.

Un label porté par un institut rigoureux

L'institut IDEAS est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Le Label IDEAS existe depuis 2010. Les fondateurs de l'Institut IDEAS sont : la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables et la Caisse des Dépôts.

L'obtention pour la seconde fois du label IDEAS pour notre association, est un gage de qualité de notre gouvernance et de notre gestion est un vecteur de confiance pour nos partenaires, nos donateurs et nos financeurs

FINANCES

On dit que l'argent est le nerf de la guerre !

Pour nous, c'est la guerre contre l'oubli, le découragement, la solitude, la relégation mais pour l'affirmation que chaque homme vaut plus que ce qu'il a fait, qu'il a besoin de contact humain, d'une oreille attentive pour l'écouter, d'espoir pour l'avenir... parfois d'un toit lorsqu'il sortira.

Nos finances, dans leur ensemble, contribuent à donner les moyens à tous nos bénévoles de réaliser cela. Nous gérons nos finances au plus près afin que chaque Euro dépensé soit un Euro utile.

Dépenses clés

Les achats pour les personnes détenues, le matériel pour les ateliers socio-culturels, l'aide pécuniaire pour cantiner, l'achat de livres ou de CD pour la bibliothèque, les colis de Noël, pour ne citer que ceux-là, sont autant de besoins financés par l'ANVP. C'est une goutte d'eau dans la mer mais pour celui qui reçoit, c'est 100 % de gratitude et de bonheur passagers...

A côté de ce qui revient directement ou indirectement aux personnes détenues il y a tout ce qui est moins visible mais tout aussi important pour remplir nos missions : les



formations des bénévoles, les groupes de paroles, les réunions locales ou nationales, ...

La mise en œuvre est réalisée par tous ceux qui assument des responsabilités bénévoles, d'abord au niveau national puis déclinée à chaque échelon géographique de notre organisation, et par nos salariées, Laurence Fayet, fidèle depuis 14

ans, et qui a été rejoint en septembre 2020 par Lorène du Crest, recrutée pour l'assister. Tout cela représente un coût non négligeable et pourtant indispensable à la vie de notre association.

Faits marquants 2020

Bien sûr, comme tous ceux qui l'ont déjà mentionné dans ce rapport d'activité, la pandémie a eu un impact important sur nos activités et nos visites. Elles sont fortement en baisse. Les finances sont révélatrices de cette baisse d'activités.

Répartition des dépenses par mission (hors frais administratifs et divers) :

	2020	2019	variation
aide aux personnes détenues	- 62 397	- 101 696	-38,64%
communication	- 8 135	- 18 417	-55,83%
manifestations	- 508	- 3 828	-86,73%
Réunions, commissions	- 13 057	- 59 589	-78,09%
Formation	- 14 620	- 32 110	-54,47%

- Moins 34 % de dépenses totales par rapport à 2019
- Moins 25% de recettes totales par rapport à 2019
- Avec un résultat positif (environ 30 000 €) qui contraste après plusieurs années déficitaires.

La plus forte diminution concerne les manifestations, les Journées Nationales Prison notamment, qui n'ont pu se faire en 2020.

La plus faible diminution concerne l'aide aux personnes détenues. Celle-ci a baissé en particulier par les restrictions imposées sur la délivrance de colis de Noël et l'organisation de fêtes de fin d'année. Elle s'est néanmoins maintenue à un bon niveau. Cela témoigne que nos visiteuses et visiteurs sont restés attentifs aux besoins des plus démunis.

Compte tenu des activités qui n'ont pu être réalisées, nous n'avons pas en 2020 utilisé les fonds dédiés.

Recettes

Le développement des ressources de l'association sera une priorité pour les années à venir. Le transfert de subventions de formation aux structures régionales et un recrutement d'une personne de qualité réalisé

en fin 2020 entraînent des dépenses supplémentaires qui requièrent un financement adapté.

Changement de banque

Compte tenu d'un déficit de services croissant et récurrent suite à une réorganisation interne de la banque avec laquelle nous travaillions depuis 2015 le CA, décidé de changer de banque a mené une étude en 2020. Son choix s'est orienté vers le Crédit Mutuel (CM) dont les valeurs sont plus proches de celles qui nous animent. Nous



avons souhaité démarrer le nouvel exercice 2021 avec le CM, pour des raisons pratiques. Pour permettre cette mise en place de manière fluide, il a fallu s'organiser dès le troisième trimestre 2020, ce qui a été rendu possible grâce à la surveillance avisée de l'équipe salariée.

Changement de Plan comptable

Le changement décrit ci-dessous est obligatoire depuis l'exercice 2020.

Jusqu'en 2019, les frais abandonnés par nos bénévoles étaient comptabilisés en classe 8, en bas du compte de résultat. Depuis cette année (exercice 2020) les frais de déplacement abandonnés sont comptabilisés directement dans le compte de résultats en classe 6 (dépenses) et 7 (recettes).

Seul le temps passé en bénévolat et valorisé au SMIC horaire restera en compte de classe 8.

Ce changement comptable est bienvenu. La présence auprès des personnes placées sous main de justice, en détention ou en milieu ouvert, est la raison d'être de notre association : il est normal que les frais kilométriques et de déplacement des visiteuses et visiteurs apparaissent non pas en annexe des comptes, mais dans le compte de résultat. Il conviendra d'en tenir compte lors de comparaisons d'une année sur l'autre.

ORGANISATION

Les chantiers pilotés par le CA

L'ANVP a lancé de nombreux chantiers pour mener à bien son action et moderniser son fonctionnement.

Pour que chacun d'eux soient menés à bien, l'organisation suivante est mise sur pied.

- Définir s'il s'agit d'un chantier pérenne (commission), ou ponctuel (groupe de travail)
- Le thème et le périmètre du chantier sont validés par le Conseil d'Administration,
- un volontaire, membre du Conseil d'Administration, est nommé référent du chantier,
- un appel à volontaires est fait auprès des membres et un groupes de travail sont mis sur pied (en septembre 2020 pour la mandature 2020-2021),
- le groupe de travail édite sa feuille de route qui est soumise et validée par le Conseil d'Administration qui suit et oriente les travaux tout au long de l'année.

Le bureau

Le bureau était composé jusqu'à l'assemblée générale du 26 septembre 2020 de Xavier Denecker, Président, Yves-Marie Brient, Vice-Président, Jean-Luc Thomas, Secrétaire Général, Jean-Michel Delsart, Trésorier, Philippe Leconte (Tours), Trésorier adjoint.

Le bureau a pour mission de mettre en œuvre les décisions du CA, gérer les affaires courantes et d'en rendre compte au CA.

L'équipe de salariés

Les salariés de l'association assurent le travail quotidien sous l'autorité du président et en coordination avec les membres du bureau.

2020 a été une année de recrutement.

Après une période d'insuffisance de salariés permanents remontant à mai 2019, où Laurence Fayet, Déléguée Générale, s'est retrouvée seule pour assumer toute la charge de notre gestion administrative, comptable et associative, Lorène du Crest a été embauchée en septembre 2020, pour l'assister afin de disposer d'une force vive supplémentaire pour faire face aux nombreuses tâches nécessaires à la gestion de notre action.

Le travail en régions

L'ANVP est présente dans toutes les régions avec un taux de présence dans les établissements pénitentiaires supérieur à 80%, mais du fait de la disparité de la taille des établissements, plus de 90% des personnes détenues peuvent avoir accès à un visiteur ANVP.

Les Délégations Inter Régionales (DIR)

Superposées aux régions administratives et à l'organisation de l'Administration Pénitentiaire, les DIR¹ ANVP sont au nombre de dix. Elles assurent les relations avec la maille régionale de l'Administration Pénitentiaire, le suivi des agréments qui sont octroyés par la Direction

Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP), l'animation des adhérents et visiteurs de leur région, en particulier l'organisation de formations, de réunions de partage, et enfin le suivi financier des sections de leur périmètre

Réunions Régionales

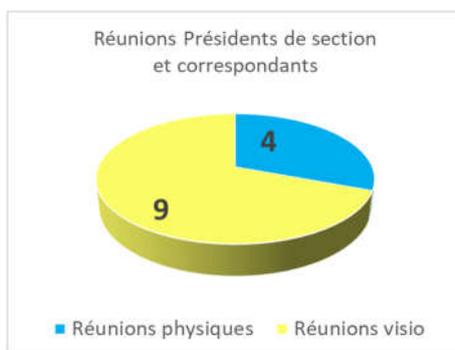
Ces réunions auxquelles l'ensemble des membres de la région sont invités sont l'occasion pour les membres de se rencontrer et d'échanger sur leur vie de bénévoles, de

partager les pratiques. Elles n'ont pu avoir lieu physiquement dans la plupart des régions, compte tenu des restrictions sanitaires.

Réunions de présidents de section et correspondants

Les DIR ont dans l'ensemble continué à animer et mobiliser leur région en organisant des réunions de correspondants et présidents de section.

13 réunions ont pu être organisées dont 9 en visio-conférence, ce qui montre



bien la souplesse des acteurs de l'ANVP qui ont su s'adapter aux technologies actuelles pour poursuivre leurs missions et travailler à des actions de maintien de l'activité.

Les formations organisées par les DIR

Les principales formations organisées par les DIR sont les groupes de paroles (20 sur 69, soit 29 %).

Un des avantages de l'organisation à la maille de la région est de réunir des participants d'établissements différents. C'est l'occasion de capitaliser sur différentes



façons de vivre notre activité et de comprendre les différences de vie des personnes détenues en fonction des établissements.

C'est aussi l'occasion de permettre aux participants de se sentir encore plus partie intégrante de notre association nationale.

¹ DIR : Délégation InterRégionale

Les Sections

69 sections actives existent au sein de l'ANVP. Les sections sont les mailles intermédiaires entre les DIR et le terrain. Certaines correspondent à plusieurs établissements, certaines cumulent le pilotage d'un établissement et d'une équipe hors les murs. Une des spécificités des sections est de disposer d'un bureau comprenant un président, un secrétaire et un trésorier et peuvent disposer d'un budget pour financer les activités et projets de leur périmètre.

En 2020, 160 subventions ont été demandées par les sections, les deux tiers ayant reçu un retour favorable. L'objectif de ces demandes de subventions est d'apporter de l'aide aux personnes détenues, pendant leur détention en finançant des activités culturelles, des enseignements, l'apprentissage du code de la route, des activités vidéos, ou après leur détention, en particulier en finançant des hébergements temporaires.

Les équipes en établissement

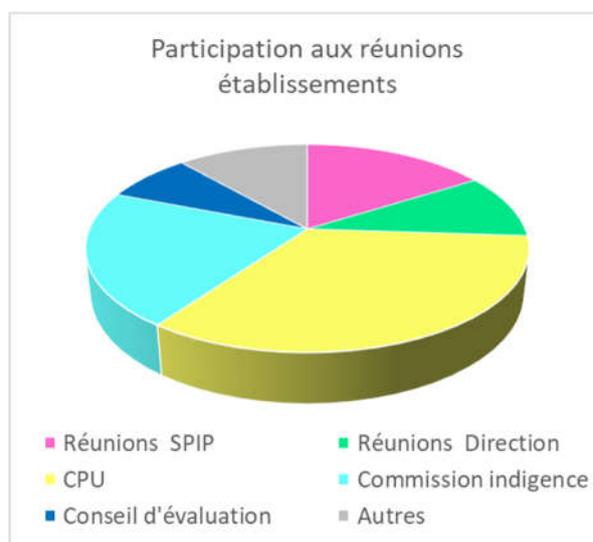
139 établissements pénitentiaires, soit 80% comptent une équipe ANVP. Chaque équipe est pilotée par une correspondante ou un correspondant qui assure le lien avec les instances de pilotage de l'ANVP et les membres. Les missions du correspondant

comportent en particulier le pilotage des relations entre les visiteuses et visiteurs ANVP et l'administration de l'établissement, Direction et SPIP, le recrutement des nouveaux visiteurs et leur assistance dans leur processus d'agrément, la coordination des équipes, le partage de l'information.

Les équipes ont maintenu l'activité au mieux par rapport aux contraintes sanitaires qui ont perturbé l'activité.

Les relations avec l'administration

En particulier les équipes ont continué à travailler le plus possible en collaboration avec les responsables de l'administration pénitentiaire. Près de 500 réunions ont été organisées. Il s'agit des réunions avec les SPIP (80 réunions), avec les Directions des établissements (50 réunions), en assurant la participation aux Commissions Pluridisciplinaires Uniques (CPU) (169 réunions), commissions indigences (105 réunions), et au Conseil d'évaluation (38 réunions), sans compter les nombreux échanges avec les responsables des SPIP pour assurer au mieux la continuité de notre action. La plupart de ces réunions ont été menées en présence physique, seules 2% se sont tenues en visio-conférence.



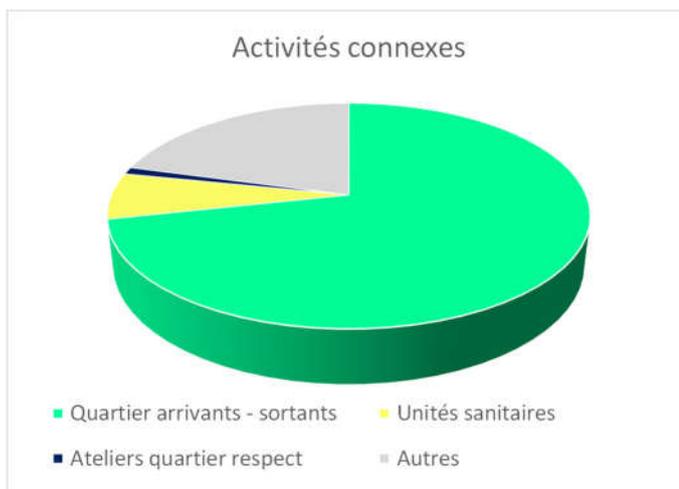
Les activités connexes

Parmi les activités connexes à la visite, l'une des plus importante est la présence de bénévoles dans les quartiers arrivants. En effet, c'est l'occasion de rencontrer toutes les personnes qui arrivent à la prison et de leur donner toute l'information pour qu'ils utilisent au mieux et le plus possible les services des bénévoles qui interviennent dans les prisons et en particulier ceux dispensés par les visiteurs de prison. Ces permanences effectuées dans une grande majorité d'établissement sont un moyen très efficace pour pousser les personnes détenues à solliciter un accompagnement par une ou un visiteur.

Malheureusement, les contraintes sanitaires n'ont pas permis à toutes les actions régulièrement assurées, de l'être durant l'année 2020.

Si les visiteurs sont allés présenter notre activité au début de l'année jusqu'à mi-mars, le reste de l'année a vu beaucoup de sites ne plus accepter cette activité. Il s'ensuit une baisse de notre présence comme des demandes de visiteurs de la part des personnes détenues.

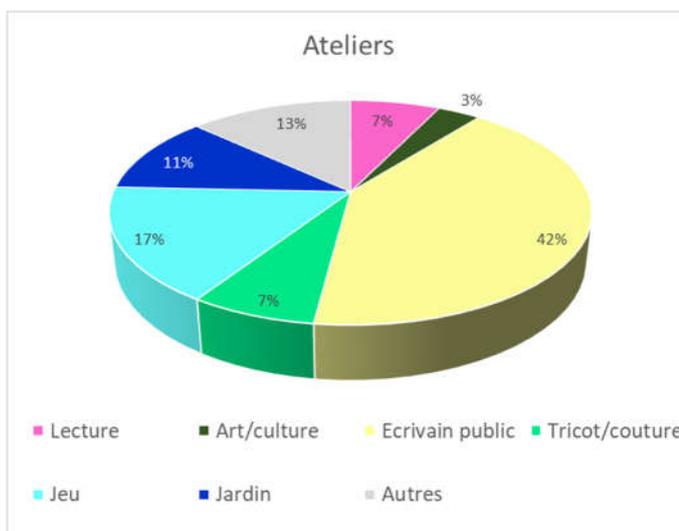
Les visiteurs ont cependant maintenu autant que possible ces activités connexes.



Les ateliers

Les visiteuses et visiteurs sont souvent impliqués dans des activités complémentaires à la visite comme l'animation d'ateliers de diverses natures. Les principales activités qui ont continué pendant une partie de l'année sont :

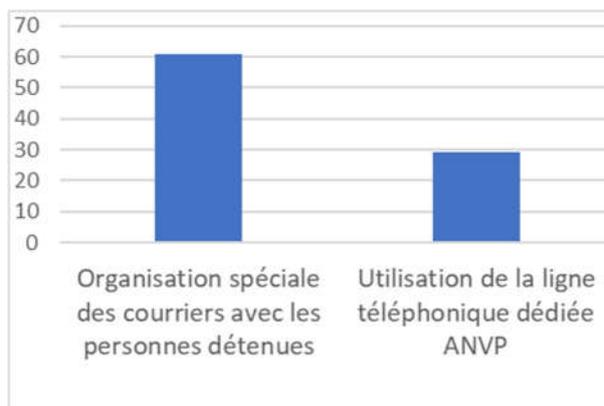
- Les ateliers lecture,
- Les ateliers artistiques et culturels,
- La mission d'écrivain public,
- Les ateliers tricot / couture,
- Les ateliers jeux
- Les activités jardin.



Le maintien des relations avec les personnes détenues

De nombreuses équipes ont pallié l'impossibilité d'effectuer les visites pendant les périodes de confinement ou de clusters dans les établissements par la mise en place de circuits spécifiques de courrier, soit postal, soit grâce à l'aide des SPIP qui ont accepté de faciliter les échanges en favorisant l'échange de courriers, voire à travers des mails imprimés et transmis aux personnes détenues.

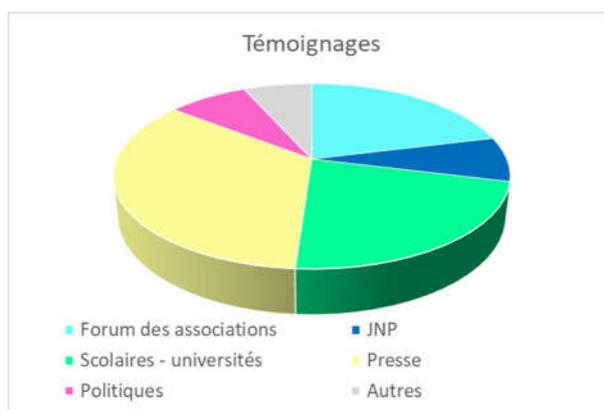
Par ailleurs la ligne téléphonique dédiée mise en place par l'ANVP a été promue par 36 équipes auprès de leurs établissements.



Les témoignages

De nombreuses visiteuses et visiteurs ont à cœur de partager leur expérience et de témoigner auprès des acteurs de la société civile, en particulier :

- Aux Forums des Associations,
- Aux JNP,
- Auprès des scolaires, et étudiants,
- Dans la presse, écrite, radio et TV,
- Auprès des politiques.



Cette activité de témoignage a été freinée par le contexte sanitaire. Toutefois, en 2020, cela a représenté 92 actions dont 1/3 auprès de la presse locale et régionale, écrite ou audiovisuelle, 19 participations aux Forum des associations, 14 actions vers les scolaires, lycéens et les étudiants.

Les équipes hors les murs

Les équipes hors les murs sont au nombre de 9 et regroupent 33 visiteurs. L'organisation hors les murs est structurée à l'échelle départementale (actuellement un groupe par département). A l'avenir, en fonction du développement, de la taille des équipes, de l'étendue de la zone à couvrir, il sera possible que plusieurs équipes hors les murs existent dans un département, chaque équipe correspondant à une équipe de SPIP Milieu Ouvert.

2020 a été une année de transition, marquant la fin de la phase d'expérimentation et le début d'un fonctionnement nominal. Les mesures Covid et les contraintes liées, ainsi que le changement de priorités induit pour les acteurs de l'Administration Pénitentiaire, n'ont pas permis de relancer le déploiement en 2020. Il est prévu au premier semestre 2021

Le Système d'Information

L'année 2020 a été l'occasion de rénover le système d'information de l'ANVP.

L'objectif est double :

- Disposer d'un **outil de communication Internet** pur une communication externe comme interne, moderne et attractif,
- Disposer de **données de vie de l'association** (membres, visiteurs, formations, état de cotisations, reçu fiscaux, ...) parfaitement en qualité et à jour, de manière à simplifier le travail de nos responsables locaux et régionaux en charge de leur utilisation et exploitation, de leur mise à jour et être ainsi en mesure d'avoir un suivi de l'activité, réactif et de qualité.



C'est pour ces raisons que l'ANVP a décidé de migrer sur la version 2 du logiciel de la société AIW (All In Web), notre partenaire depuis 2008, qui est apparu au conseil d'administration comme le meilleur choix en termes de qualité comme de coûts.

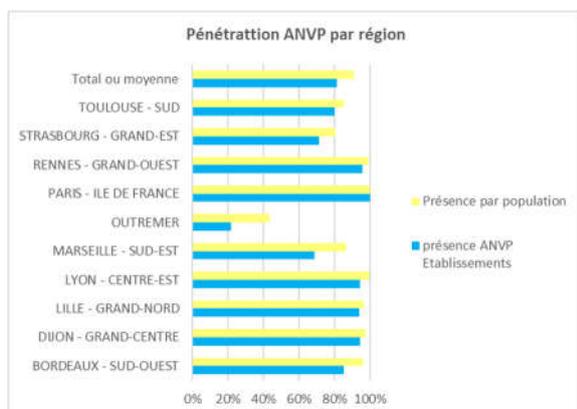
Une fois la décision prise, le projet de migration é été lancé. 2020 a été le moment de déterminer le paramétrage optimal de l'outil, la structuration des données ainsi que la mise en qualité des données existantes, pour une bascule au début de l'année 2021.

CHIFFRES CLÉS

La pénétration

L'ANVP est présente dans toutes les régions avec un taux de présence dans les établissements pénitentiaires **supérieur à 80%**, mais du fait de la disparité de la taille des établissements, **plus de 90%** des personnes détenues peuvent avoir accès à un visiteur ANVP.

Une grande disparité existe entre les régions.



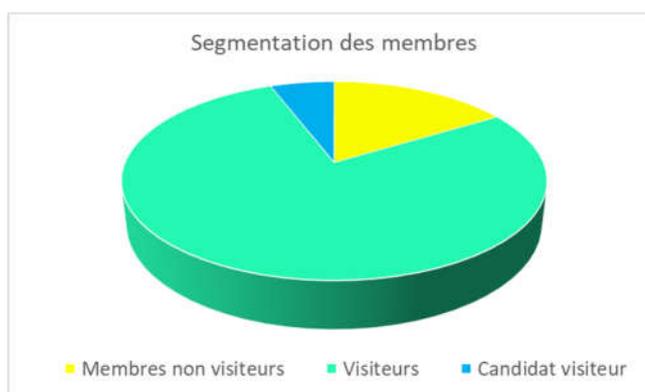
L'Outre-Mer est assez mal servie du fait de nombreux centres pénitentiaires de petite taille et d'un éclatement géographique rendant plus difficile l'animation et l'organisation d'événements associatifs.

A noter que la région de Marseille-Sud-Est montre une grande différence entre la pénétration par établissement et la pénétration auprès de la population carcérale du fait d'un nombre important de petits établissements comptant une faible population de personnes détenues et dans lesquels la présence des visiteurs est plus difficile, voire peu utile.

Les membres

Au 31/12/2020 l'ANVP était forte de 1 296 membres.

Les membres sont toutes les personnes qui ont cotisé à l'ANVP soit parce qu'ils sont visiteurs ou visiteurs-accompagnants, soit parce qu'ils remplissent une mission bénévoles au sein d'un établissement pénitentiaire qui répond à l'objet de notre association telles des activités annexes vues plus haut, soit parce qu'il se sont engagés dans le processus pour devenir visiteur ou visiteur accompagnant, soit encore parce que sympathisant à notre cause, bien souvent aussi parce qu'ils ont été visiteurs de prison, ou bien encore pour simplement soutenir l'association.



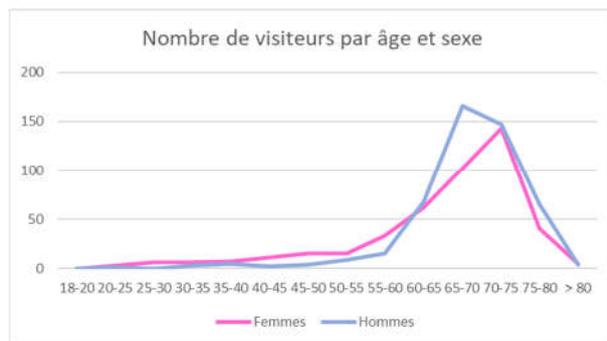
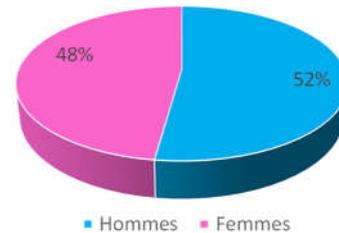
Les visiteurs et visiteurs accompagnants

Au 31/12/2020 l'ANVP était forte de 1 033 visiteuses et visiteurs et visiteurs-accompagnants avec une moyenne d'âge de 67 ans. Le nombre de visiteurs ayant 74 ans ou plus est de 17%.

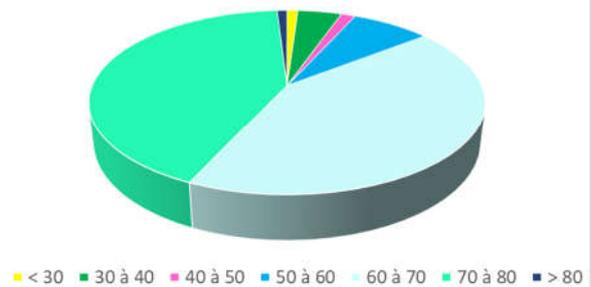
Nos bénévoles sont soit visiteurs de prison, soit visiteurs-accompagnants. Ils sont agréés par l'Administration Pénitentiaire et sont rattachés à une équipe et un établissement dans lequel ils ont la possibilité d'exercer leur bénévolat.

La répartition hommes / femmes est assez équilibrée avec un nombre d'hommes (52%) légèrement supérieur au nombre de femmes (48%), parité constante depuis des années.

Répartition des visiteurs par sexe



Répartition des visiteurs par âge



Paris, le 12 mai 2021

Xavier Denecker,
Président

Hubert Gourden
Secrétaire général

